



MRC DE ROUSSILLON

Séance ordinaire du CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON

---

Mercredi, le 28 octobre 2015 à 19 h

Salle du Conseil de la MRC  
260-B, rue St-Pierre,  
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

Présents, les conseillers de comté:

BATES, Jocelyne - mairesse de Sainte-Catherine  
BOYER, Jean-Claude - maire de Saint-Constant  
DYOTTE, Normand - maire de Candiac  
LETHAM, Walter - maire de Léry  
MARTIN, Lise - mairesse de Saint-Philippe  
MELOCHE, Gilles - maire de Delson  
MICHAUD, Lise - mairesse de Mercier  
PAYANT, Sylvain - maire de Saint-Isidore  
POISSANT, Lise - mairesse de Saint-Mathieu  
SIMON, Nathalie - mairesse de Châteauguay et préfète  
VOCINO, Pierre – maire suppléant de La Prairie

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de Mme Nathalie Simon, préfète. Le secrétaire-trésorier, M. Pierre Largy et la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Colette Tessier, sont aussi présents.

---

L'avis de convocation a été transmis à tous les conseillers de comté aux hôtels de ville par le secrétaire-trésorier, le 22 octobre 2015 par courriel.

---

**19:00 HEURES**      **DU RESSORT DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS.**

---

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. 2015-254-T      Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT  
Appuyé par le conseiller de comté, Jean-Claude BOYER

QUE la séance soit ouverte.

Adopté.

3. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS

Les conseillers de comté souhaitent la bienvenue aux participants à tour de rôle.

La préfète, Mme Nathalie Simon, profite de l'occasion pour annoncer aux membres du Conseil de la MRC qu'elle terminera son mandat à la préfecture en novembre prochain. Elle ne recherchera pas à renouveler son mandat.

4. ORDRE DU JOUR

Rés. 2015-255-T      Il est proposé par le conseiller de comté, Gilles MELOCHE  
Appuyé par le conseiller de comté, Sylvain PAYANT

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après :

1. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS
4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre et de la séance ordinaire du 30 septembre 2015
  - 5.2. Dépôt du rapport sur les revenus et dépenses du mois de septembre 2015
  - 5.3. Offre de services juridiques généraux de la firme Poupart & Poupart pour 2016

- 5.4. Calendrier des assemblées du CA et du Conseil pour 2016 - Proposition
- 6. CORRESPONDANCE
- 7. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA :
  - 7.1. Règlement de zonage #5000-014 de Candiac adopté le 21 septembre 2015
  - 7.2. Résolution de PPCMOI #5008-002 de Candiac adopté le 21 septembre 2015
  - 7.3. Règlement relatif au PIIA #Z-3612 de Châteauguay adopté le 21 septembre 2015
  - 7.4. Règlement de zonage #2009-Z-46 de Sainte-Catherine adopté le 13 octobre 2015
  - 7.5. Règlement de zonage #5000-016 de Candiac adopté le 20 octobre 2016
  - 7.6. Règlement de zonage #5000-017 de Candiac adopté le 20 octobre 2015
- 8. PLANIFICATION DU TERRITOIRE :
  - 8.1. SAR: Règlement numéro 176 (Adoption du Règlement): Précision des limites des zones inondables de la rivière La Tortue pour le lot 2 427 143 à Saint-Mathieu:
    - 8.1.1. Dépôt du projet de Règlement 176 pour adoption
    - 8.1.2. Adoption du document indiquant la nature des modifications
    - 8.1.3. Création d'une Commission de consultation
    - 8.1.4. Fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique
    - 8.1.5. Demande d'avis au Ministre
  - 8.2. RCI: Nomination de fonctionnaires désignés pour l'application du RCI à Léry
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
  - 9.1. FDT: Priorités d'intervention de 2015 de la MRC et politiques d'encadrement
  - 9.2. Entente de financement avec le MCC: Projets en patrimoine et Plan du livre
- 10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :
  - 10.1. RIVMO: Dépôt du budget de 2016 pour approbation
  - 10.2. Écocentre régional – Critères d'évaluation pour l'appel d'offres professionnel de l'Évaluation environnementale de site phase II
- 11. GESTION DES COURS D'EAU :
  - 11.1. Cours d'eau du Portage (rivières St-Régis et St-Pierre): Attribution du mandat pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du chantier
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13. APPROBATION DES COMPTES
- 14. VARIA
  - 14.1 Résolutions de félicitations
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES:

5.1 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2015

Rés. 2015-256-T

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES  
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2015 soit accepté.

Adopté.

5.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2015

Rés. 2015-257-T

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES  
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2015 soit accepté.

Adopté.

5.2 Dépôt du rapport sur les revenus et dépenses : Septembre 2015

Le secrétaire-trésorier dépose un rapport sur les revenus et dépenses de la MRC couvrant la période se terminant au 30 septembre 2015. Le Conseil en prend bonne note.

5.3 Offre de services juridiques généraux de la firme Poupart & Poupart pour 2016

Ce sujet est reporté au mois de novembre prochain.

#### 5.4 Calendrier des assemblées du CA et du Conseil pour 2016 - Proposition

Rés. 2015-258-T

ATTENDU l'article 148 du *Code municipal* qui requiert à une MRC d'adopter annuellement par résolution, un calendrier établissant les séances ordinaires du Comité administratif et du Conseil ;

ATTENDU le dépôt d'un projet de dates pour lesdites réunions tel que décrit à la note de service du 19 octobre 2015 ;

ATTENDU la recommandation favorable du CA lors de sa rencontre du 19 octobre dernier ;

Il est proposé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE  
Appuyé par le conseiller de comté, Jean-Claude BOYER

QUE le Conseil adopte le projet de calendrier pour 2016 tel que décrit à la note de service du 19 octobre 2015 ;

ET QUE le Conseil autorise la publication dudit calendrier conformément aux obligations légales.

Adopté.

#### 6. CORRESPONDANCE

Le Conseil prend connaissance de la correspondance reçue entre le 24 septembre et le 21 octobre 2015.

#### 7. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA :

##### 7.1 Règlement de zonage #5000-014 de Candiac adopté le 21 septembre 2015

Rés. 2015-259-T

ATTENDU que la municipalité de **Candiac** a adopté le règlement de **zonage #5000-014 le 21 septembre 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Candiac** a soumis à la MRC son règlement de **zonage #5000-014 le 30 septembre 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **28 octobre 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement de **zonage #5000-014** de la municipalité de **Candiac**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD  
Appuyé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **26 juin 2015**, pour le règlement de **zonage** suivant de la municipalité de **Candiac**;

- Règlement de **zonage #5000-014** adopté le **21 septembre 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

##### 7.2 Résolution de PPCMOI #5008-002 de Candiac adopté le 21 septembre 2015

Rés. 2015-260-T

ATTENDU que la municipalité de **Candiac** a adopté la résolution de **PPCMOI #5008-002 le 21 septembre 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Candiac** a soumis à la MRC sa résolution de **PPCMOI #5008-002 le 2 octobre 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **28 octobre 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour la résolution de **PPCMOI #5008-002** de la municipalité de **Candiac**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD  
Appuyé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **26 juin 2015**, pour la résolution de **PPCMOI** suivante de la municipalité de **Candiac**;

- Résolution de **PPCMOI #5008-002** adopté le **21 septembre 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

#### 7.3 Règlement relatif au PIIA #Z-3612 de Châteauguay adopté le 21 septembre 2015

Rés. 2015-261-T

ATTENDU que la municipalité de **Châteauguay** a adopté le règlement **relatif au PIIA #Z-3612 le 21 septembre 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Châteauguay** a soumis à la MRC son règlement **relatif au PIIA #Z-3612 le 7 octobre 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **28 octobre 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement **relatif au PIIA #Z-3612** de la municipalité de **Châteauguay**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD  
Appuyé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **26 juin 2015**, pour le règlement **relatif au PIIA** suivant de la municipalité de **Châteauguay**;

- Règlement **relatif au PIIA #Z-3612** adopté le **21 septembre 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

#### 7.4 Règlement de zonage #2009-Z-46A de Sainte-Catherine adopté le 13 octobre 2015

Rés. 2015-262-T

ATTENDU que la municipalité de **Sainte-Catherine** a adopté le règlement de **zonage #2009-Z-46A le 13 octobre 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Sainte-Catherine** a soumis à la MRC son règlement de **zonage #2009-Z-46A le 20 octobre 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **28 octobre 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement de **zonage #2009-Z-46A** de la municipalité de **Sainte-Catherine**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD  
Appuyé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **26 juin 2015**, pour le règlement de **zonage** suivant de la municipalité de **Sainte-Catherine**;

- Règlement de **zonage #2009-Z-46A** adopté le **13 octobre 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

7.5 Règlement de zonage #5000-016 de Candiac adopté le 20 octobre 2016

Rés. 2015-263-T

ATTENDU que la municipalité de **Candiac** a adopté le règlement de **zonage #5000-016 le 20 octobre 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Candiac** a soumis à la MRC son règlement de **zonage #5000-016 le 26 octobre 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **28 octobre 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement de **zonage #5000-016** de la municipalité de **Candiac**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD  
Appuyé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **26 juin 2015**, pour le règlement de **zonage** suivant de la municipalité de **Candiac**;

- Règlement de **zonage #5000-016** adopté le **20 octobre 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

7.6 Règlement de zonage #5000-017 de Candiac adopté le 20 octobre 2015

Rés. 2015-264-T

ATTENDU que la municipalité de **Candiac** a adopté le règlement de **zonage #5000-017 le 20 octobre 2015**;

ATTENDU que la municipalité de **Candiac** a soumis à la MRC son règlement de **zonage #5000-017 le 26 octobre 2015** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU le rapport technique favorable de la directrice du Service de l'aménagement de la MRC en date du **28 octobre 2015** concernant la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon pour le règlement de **zonage #5000-017** de la municipalité de **Candiac**;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD  
Appuyé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, version en vigueur le **26 juin 2015**, pour le règlement de **zonage** suivant de la municipalité de **Candiac**;

- Règlement de **zonage #5000-017** adopté le **20 octobre 2015**;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

8. PLANIFICATION DU TERRITOIRE :

8.1. SAR: Règlement numéro 176 (Adoption du Règlement): Précision des limites des zones inondables de la rivière La Tortue pour le lot 2 427 143 à Saint-Mathieu:

*Dépôt du projet de Règlement 176 pour adoption*

Rés. 2015-265-T

ATTENDU que les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de Roussillon de modifier son schéma d'aménagement, par voie de règlement;

ATTENDU qu'un schéma d'aménagement révisé est en vigueur sur le territoire de la MRC de Roussillon depuis le 22 mars 2006;

ATTENDU que la Procédure administrative interne de précision des limites des zones inondables de la MRC de Roussillon, datée de Novembre 2008, établit des critères et conditions afin de se prévaloir d'une précision mineure des limites des zones inondables;

ATTENDU la demande du propriétaire du lot 2 427 143 du cadastre du Québec afin de préciser les limites des zones inondables de la rivière La Tortue sur sa propriété localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu;

ATTENDU qu'à cette fin, un avis de motion a été donné, le 26 août 2015, indiquant l'intention de proposer l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé aux fins de préciser les limites des zones inondables de la rivière La Tortue pour le lot 2 427 143 du cadastre du Québec sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT  
Appuyé par le conseiller de comté, Pierre VOCINO

D'ADOPTER, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Projet de règlement numéro 176 modifiant le SAR (Règlement numéro 101) de la MRC de Roussillon, tel que déposé au Conseil.

Adopté.

*Adoption du document indiquant la nature des modifications*

Rés. 2015-266-T

ATTENDU que la MRC entend modifier son schéma d'aménagement révisé via le Règlement 176;

ATTENDU qu'un document précisant la nature des modifications que les municipalités locales devront faire relativement au Règlement 176 est déposé pour adoption conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT  
Appuyé par le conseiller de comté, Pierre VOCINO

QUE soit adopté le document déposé au Conseil et daté d'octobre 2015 précisant la nature des modifications que devra faire la municipalité locale dans le cadre du Règlement 176.

Adopté.

*Création d'une Commission de consultation*

Rés. 2015-267-T

ATTENDU que le Conseil de la MRC entreprend un projet de modification de son schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que ledit projet de modification concerne de façon spécifique le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue par une Commission de consultation nommée par le Conseil de la MRC, conformément à la loi;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT  
Appuyé par le conseiller de comté, Pierre VOCINO

ET QUE le Conseil de la MRC crée une Commission de consultation pour consulter le public sur le projet de Règlement 176 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

ET QUE ladite Commission tiene une assemblée publique sur le projet de Règlement 176 et fasse rapport de ses travaux au Conseil;

ET QUE le Conseil nomme les membres suivants pour siéger à la Commission de consultation :

1. Mme Nathalie Simon, préfète
2. M. Gilles Meloche, maire de Delson
3. Mme Lise Michaud, mairesse de Mercier

Adopté.

*Fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique*

Rés. 2015-268-T ATTENDU que le Conseil de la MRC entreprend un projet de modification de son schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation devra être tenue par une Commission de consultation nommée par le Conseil de la MRC, conformément à la loi;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 53.2 de la LAU, le Conseil fixe la date, l'heure et le lieu d'une telle assemblée ou il peut déléguer cette tâche au secrétaire-trésorier;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT  
Appuyé par le conseiller de comté, Pierre VOCINO

Que le Conseil de la MRC mandate le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 176.

Adopté.

*Demande d'avis au Ministre*

Rés. 2015-269-T ATTENDU que le Conseil de la MRC entreprend une modification de son schéma d'aménagement révisé via le projet de Règlement 176;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil de la MRC peut demander à la ministre son avis sur la modification proposée;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT  
Appuyé par le conseiller de comté, Pierre VOCINO

Que le Conseil de la MRC demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le projet de Règlement numéro 176.

Adopté.

**8.2 RCI: Nomination de fonctionnaires désignés pour l'application du RCI à Léry**

Rés. 2015-270-T ATTENDU que la MRC a adopté les RCI numéros 49, 106 et 114 et leurs amendements qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que la MRC a récemment adopté un nouveau RCI, soit le Règlement 173 et qu'il y a lieu de nommer des fonctionnaires désignés pour voir à son application;

ATTENDU que la loi permet à une MRC de nommer des fonctionnaires désignés dans chacune des municipalités locales de son territoire pour appliquer un RCI;

ATTENDU la demande de la municipalité de Léry via sa résolution 2015-10-182, de nommer un fonctionnaire désigné pour appliquer tous les RCI et leurs amendements sur le territoire de la municipalité de Léry;

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES  
Appuyé par le conseiller de comté, Walter LETHAM

QUE le Conseil désigne Mme Andréanne Baribeau et M. Dale Stewart, fonctionnaires désignés de la MRC de Roussillon mandatés pour appliquer les RCI numéros 49, 106, 114 et 173 et leurs amendements sur le territoire de la municipalité de Léry.

Adopté.

## 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE:

### 9.1 FDT: Priorités d'intervention de 2015 de la MRC et politiques d'encadrement

Rés. 2015-271-T

ATTENDU les nouvelles orientations gouvernementales en développement local et régional;

ATTENDU la signature de l'entente relative au Fonds de développement des territoires en août 2015 entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que cette entente délègue à la MRC la gestion d'une somme de 565 331 \$ pour la période en cours allant jusqu'au 31 mars 2016;

ATTENDU que cette entente prévoit que la MRC doit établir, adopter et publiciser :

- Ses *Priorités d'intervention* en matière de développement local et régional
- Une *Politique de soutien aux entreprises*
- Une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*

ATTENDU que la somme de 565 331 \$ regroupe cinq (5) anciennes enveloppes budgétaires associées à des activités liées au développement local et régional;

ATTENDU que la somme de 565 331 \$ a été prise en compte dans les budgets de la MRC et du CLD pour l'année 2015 pour financer les activités admissibles en développement local et régional;

ATTENDU que l'entente n'a une durée que très restreinte et qu'une nouvelle entente avec un budget additionnel est attendue à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MARTIN  
Proposé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD

QUE le Conseil de la MRC adopte les *Priorités d'intervention* en matière de développement local et régional pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016 telles que ci-après :

Priorités d'intervention	Allocation financière du FDT
Transition du mandat CLD vers la MRC et nouveaux rôles et mandats en développement économique :	260 261 \$
Prospecteur/catalyseur                      Accompagnateur Facilitateur                                      Promoteur/investisseur	
Financement de projets dans les municipalités rurales de Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe dans le cadre du <i>Fonds de développement des communautés rurales 2015</i>	182 846 \$
Financement du soutien à la mobilisation des communautés et accompagnement par le conseiller au développement rural et social	29 709 \$
Concertation régionale	40 330 \$
Financement du fonctionnement de la MRC pour des mandats en aménagement du territoire	52 185 \$

ET QUE le Conseil de la MRC adopte la *Politique de soutien aux entreprises* et la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* telles que proposées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016.

Adopté.

### 9.1 FDT: Fonds de développement des communautés rurales 2015

Rés. 2015-272-T

ATTENDU les nouvelles orientations gouvernementales en développement local et régional;

ATTENDU la signature de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) en août 2015 entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

ATTENDU que cette entente délègue à la MRC la gestion d'une somme de 565 331 \$ pour la période en cours allant jusqu'au 31 mars 2016;

ATTENDU que la MRC a adopté :

- Ses *Priorités d'intervention 2015* en matière de développement local et régional
- Une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*

ATTENDU que la MRC a priorisé le financement de projets dans les municipalités rurales de Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe par l'intermédiaire du *Fonds de développement des communautés rurales 2015*;

ATTENDU qu'une somme de 182 846 \$ est disponible pour ce fonds et répartie dans les municipalités concernées : Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe;

ATTENDU qu'un *Guide du promoteur* sera mis à la disposition des promoteurs désirant déposer des projets, ainsi que le formulaire d'*Appel de projets* et la *Fiche d'évaluation des projets*;

ATTENDU que les sommes prévues audit fonds doivent être engagées au plus tard le 31 mars 2016 et les projets être terminés au plus tard le 28 février 2017;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MARTIN  
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MICHAUD

QUE le Conseil de la MRC adopte le *Fonds de développement des communautés rurales 2015* tel que proposé au *Guide du promoteur*;

ET QUE l'appel de projets pour le *Fonds de développement des communautés rurales* soit lancé dans les meilleurs délais.

Adopté.

## 9.2 Entente de financement avec le MCC: Projets en patrimoine et Plan du livre

Rés. 2015-273-T

ATTENDU que la politique culturelle régionale de la MRC permet l'accès à du financement provenant du ministère de la Culture et des Communications par la réalisation d'une entente de développement culturel;

ATTENDU que la direction de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications a réservé, pour l'année financière 2015-2016, une enveloppe budgétaire de 25 000 \$ à la MRC pour la signature d'une entente totalisant 50 000 \$;

ATTENDU les projets proposés à la note de service de la directrice du Service de développement culturel visant la valorisation du patrimoine régional et la promotion/animation du livre et de la lecture;

Il est proposé par le conseiller de comté, Normand DYOTTE  
Appuyé par le conseiller de comté, Gilles MELOCHE

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon entérine les projets proposés dans la note de service du 19 octobre 2015 de la directrice du Service de développement culturel au sujet de l'entente de développement culturel avec le MCC, afin de procéder à la signature de l'entente de développement culturel 2015-2016 avec le ministère de la Culture et des Communications pour une somme totalisant 50 000 \$;

ET QUE le Conseil mandate la préfète et le secrétaire-trésorier de la MRC afin de procéder à la signature des documents relatifs à ladite entente.

Adopté.

10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :

10.1 RIVMO: Dépôt du budget de 2016 pour approbation

Rés. 2015-274-T

ATTENDU que, selon l'article 603 du *Code municipal du Québec*, la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon a dressé son budget pour couvrir l'exercice financier 2016 allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

ATTENDU que la quote-part de chaque MRC est établie selon les termes de l'*Entente intermunicipale relative à la constitution d'une régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles organiques*;

ATTENDU que selon l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget de la Régie doit être soumis, pour adoption au Conseil des maires de chaque MRC lors d'une prochaine séance ordinaire;

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT  
Appuyé par le conseiller de comté Gilles MELOCHE

QUE le budget de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon proposé pour 2016 et prévoyant un montant total de 442 183 \$ soit approuvé.

Adopté.

10.2 Écocentre régional – Critères d'évaluation pour l'appel d'offres professionnel de l'Évaluation environnementale de site phase II

Rés. 2015-275-T

ATTENDU que les municipalités concernées par ce projet sont Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Mathieu et Saint-Philippe;

ATTENDU qu'en 2013, chacune de ces municipalités a, par résolution, confirmé à la MRC son accord pour que cette dernière procède aux études d'avant-projet;

ATTENDU qu'il est convenu que les coûts reliés à ce dossier d'écocentre régional soient répartis entre les municipalités concernées et que la MRC de Roussillon facturera les lesdites municipalités selon le nombre de portes inscrites au rôle d'évaluation municipal;

ATTENDU que la prochaine étude à réaliser et préalable à l'obtention du certificat d'autorisation (CA) nécessaire en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement est l'évaluation environnementale de site phase II*;

ATTENDU l'intention de la MRC de publier un appel d'offres sur SE@O pour services professionnels concernant la réalisation d'une évaluation environnementale de site (ÉES) phase II, incluant une étude géotechnique du site à l'étude ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC doit approuver le pointage et les critères de sélection pour cet appel d'offres ;

ATTENDU que le comité de sélection sera formé par le directeur général selon la politique contractuelle en vigueur ;

Il est proposé par le conseiller de comté, Sylvain PAYANT  
Appuyé par le conseiller de comté, Gilles MELOCHE

Que le Conseil de la MRC autorise la permanence à aller en appel d'offres pour ce mandat d'évaluation environnementale de site phase II, incluant l'étude géotechnique ;

ET QUE le Conseil de la MRC entérine le pointage et les critères de sélection présentés au tableau ci-dessous ;

Évaluation qualitative : pondération proposée

Critères	Pointage
Compréhension du mandat	20 points
Méthodologie de travail et échéancier	20 points
Expérience du soumissionnaire	20 points
Expérience du chargé de projet	15 points
Organisation et expérience de l'équipe de projet	25 points
<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>

ET QUE la note de passage est de 70% et le pointage final est établi à partir de la formule usuelle déterminée par la loi pour les appels d'offres pour services professionnels.

Adopté.

## 11. GESTION DES COURS D'EAU:

### 11.1 Cours d'eau du Portage (rivières St-Régis et St-Pierre): Attribution du mandat pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du chantier

Rés. 2015-276-T

ATTENDU la résolution 2014-207-T par laquelle le Conseil de la MRC de Roussillon répondait favorablement à la demande de la Ville de Sainte-Catherine de donner suite au projet de stabilisation des rives de la rivière Du Portage (incluant les rivières Saint-Régis et Saint-Pierre);

ATTENDU la publication d'un appel d'offres sur SÉAO (no 2015-05) pour services professionnels concernant la confection des plans et devis, la révision de l'étude d'impact sur l'environnement, la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC, la surveillance des travaux et les plans tels que construits;

ATTENDU la résolution 2015-204-T par laquelle le Conseil de la MRC de Roussillon approuvait les critères de sélection pour l'appel d'offres public;

ATTENDU que la responsable en octroi de contrat pour la MRC a procédé à l'ouverture des soumissions reçues en présence de deux (2) témoins le 19 octobre 2015;

ATTENDU que la conformité et l'admissibilité des soumissions furent par la suite évaluées et que les trois (3) soumissions reçues sont jugées conformes;

ATTENDU que les trois (3) membres du comité de sélection se sont réunis le 26 octobre 2015 en vue d'analyser les soumissions reçues et d'établir par consensus, le nombre de points alloués pour chaque critère d'évaluation;

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire du Comité de sélection;

ATTENDU que suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, deux soumissionnaires sur trois ont obtenu le pointage intérimaire de 70;

ATTENDU que les membres du comité de sélection recommandent au Conseil de la MRC d'octroyer le contrat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final selon la formule établie par la loi, soit la firme Consortium Axio-Avizo-JFSA;

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES  
Appuyé par le conseiller de comté, Pierre VOCINO

- D'octroyer le contrat à la firme Consortium Axio-Avizo-JFSA, pour un montant de 287 830 \$ avant taxes, laquelle s'est vue attribuer le meilleur pointage final au terme de l'appel d'offres publié sur SÉAO sous le no 2015-05, le tout sous les termes et conditions de sa soumission et du devis;
- D'autoriser la préfète et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Roussillon ledit contrat et tout document relié à l'exécution de ce mandat.

Adopté.

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est soulevé.

## 13. APPROBATION DES COMPTES

Rés. 2015-277-T

Il est proposé par le conseiller de comté, Walter LETHAM  
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE soient approuvés et payés les comptes relatifs aux activités générales de la MRC ainsi qu'aux activités spécifiques reliées à la gestion des matières résiduelles, tels que déposés au Conseil;

ET d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement desdits comptes.

Adopté.

14. VARIA :

Félicitations au Premier Ministre du Canada, M. Justin Trudeau

Rés. 2015-278-T

ATTENDU que les élections fédérales ont eu lieu le 20 octobre dernier;

ATTENDU que les citoyennes et citoyens du Canada ont voté pour leur Premier Ministre;

Il est résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon salue et félicite M. Justin Trudeau pour son élection à titre de Premier Ministre du Canada et souhaite que le nouveau gouvernement soit à l'écoute des besoins municipaux du pays.

Adopté.

Félicitations au Député fédéral de La Prairie, M. Jean-Claude Poissant

Rés. 2015-279-T

ATTENDU que les élections fédérales ont eu lieu le 20 octobre dernier;

ATTENDU que les citoyennes et citoyens de la circonscription de La Prairie ont voté pour leur député;

Il est résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon salue et félicite M. Jean-Claude Poissant pour son élection à titre de député de la circonscription de La Prairie et compte sur sa collaboration pour faire avancer les dossiers fédéraux qui sont importants pour la région.

Adopté.

Félicitations à la Députée fédérale de Châteauguay-Lacolle, Mme Brenda Shanahan

Rés. 2015-280-T

ATTENDU que les élections fédérales ont eu lieu le 20 octobre dernier;

ATTENDU que les citoyennes et citoyens de la circonscription de Châteauguay-Lacolle ont voté pour leur députée;

Il est résolu à l'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon salue et félicite Mme Brenda Shanahan pour son élection à titre de députée de la circonscription de Châteauguay-Lacolle et compte sur sa collaboration pour faire avancer les dossiers fédéraux qui sont importants pour la région.

Adopté.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Un citoyen de Léry demande si les villes font des études pour justifier la pertinence de prévoir de doubler leur population au cours des prochaines années. La préfète répond. Un citoyen de Saint-Constant interroge le Conseil par rapport à sa demande le mois dernier de stopper l'approbation de conformité d'un règlement de zonage de la ville qui a été soumis à la MRC. La préfète répond.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2015-281-T

Les sujets à l'ordre du jour d'intérêt pour toutes les municipalités étant épuisés,

Il est proposé par la conseillère de comté, Jocelyne BATES  
Appuyé par le conseiller de comté, Jean-Claude BOYER

DE lever la partie de l'assemblée du ressort de toutes les municipalités locales.

Adopté.

---

**DU RESSORT DES CONSEILLERS DE COMTÉ DES MUNICIPALITÉS RÉGIÉS PAR LE  
CODE MUNICIPAL (Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe).**

---

18. ORDRE DU JOUR

Constatant quorum des représentants des municipalités régies par le *Code municipal*,

Rés. 2015-282-R

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise POISSANT  
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après :

- 18. ORDRE DU JOUR
- 19. CORRESPONDANCE
- 20. POLITIQUE SUR LA RURALITÉ: SUIVI
- 21. APPROBATION DES COMPTES
- 22. VARIA
- 23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
- 24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

19. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

20. POLITIQUE SUR LA RURALITÉ : SUIVI

Aucun sujet n'est ajouté.

21. APPROBATION DES COMPTES

Rés. 2015-283-R

Il est proposé par la conseillère de comté, Lise MARTIN  
Appuyé par le conseiller de comté, Sylvain PAYANT

QUE soient approuvés et payés les comptes tels que déposés au Conseil;

ET d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement desdits comptes.

Adopté.

22. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2015-284-R

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

Il est proposé par le conseiller de comté, Sylvain PAYANT  
Appuyé par la conseillère de comté, Lise MARTIN

DE lever l'assemblée.

Adopté.



---

NATHALIE SIMON,  
Préfète.



---

PIERRE LARGY,  
Secrétaire-trésorier.